

OBJET	Comptes de Gestion 2017
--------------	--------------------------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017, par Madame la Trésorière, pour :

- le budget principal,
- le budget annexe du SPANC,
- le budget annexe des zones d'activités,

n'appellent ni observation ni réserve.

OBJET	Comptes Administratifs 2017 - Budget Principal
--------------	---

Afin de soumettre, à l'approbation de l'assemblée, le compte administratif 2017 du budget principal, Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu Président et Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés.....	24
Votes POUR.....	24
Votes CONTRE	0

OBJET	Comptes Administratifs 2017 - Budgets Annexes
--------------	--

Afin de soumettre, à l'approbation de l'assemblée, les comptes administratifs 2017 des budgets annexes des zones d'activités et du SPANC, Monsieur Jean-Louis ROCHUT est élu Président et Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE quitte la salle pendant le déroulement du vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés.....	24
Votes POUR.....	24
Votes CONTRE	0

OBJET	Affectation des résultats 2017 - Budget Général
--------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE,
Après avoir entendu le compte administratif 2017,
Considérant le résultat déficitaire de la section d'investissement de 281 660,48 €,
Et compte tenu des restes à réaliser dépenses de 1 410 251,54 € et des restes à réaliser recettes de 862 000 €,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 964 553,22 €,
Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		... €
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat d'investissement au 31/12/2017	EXCEDENT	
	DEFICIT	281 660,48 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017		964 553,22 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		829 912,02 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		134 641,20 €
DEFICIT AU 31/12/2017		
- Déficit à reporter		

OBJET	Affectation des résultats 2017 - Budget des zones d'activités
--------------	--

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de M. Pascal GOUBERT de CAUVILLE,
Après avoir entendu le compte administratif 2017,
Considérant le résultat de la section d'investissement qui présente un déficit de 27 124,36 € et aucun reste à réaliser dépenses,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent d'exploitation de 99 022,56 €,
Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017		
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES		... €
Virement de la Section d'Investissement (021)		
Résultat d'investissement au 31/12/2017	EXCEDENT	
	DEFICIT	27 124,36 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017		99 022,56 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)		27 124,36 €
- Affectation complémentaire en réserves		
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)		71 898,20 €
DEFICIT AU 31/12/2017		
- Déficit à reporter		

OBJET Affectation des résultats 2017 - Budget SPANC

Le conseil communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Pascal GOUBERT de CAUVILLE,

Après avoir entendu le compte administratif 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 1 663,27 €,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation, comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
Virement de la Section d'Investissement (021)	
Résultat d'investissement au 31/12/2017	EXCEDENT
	DEFICIT
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	1 663,27 €
- Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1 663,27 €
DEFICIT AU 31/12/2017	
- Déficit à reporter	

OBJET Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017

Le Président informe le conseil communautaire du bilan des acquisitions et cessions de Cœur de Sologne en 2017.

Sur l'exercice 2017, la communauté de communes a procédé à la vente de son ancien siège administratif à la ville de Lamotte-Beuvron, pour une somme de 70 000 euros, ainsi que du terrain rue de l'Allée Verte, pour la somme de 93 420 euros.

Dans le même temps, les locaux actuels du siège ont été acquis pour une somme de 261 422 euros, afin d'y loger les services administratifs et un « hôtel » d'entreprises.

Un terrain dans le parc d'activités des Hauts Noirs, d'une surface de 4 811 m², a été cédé à la société L'Alexandre, pour un montant de 21 649,50 euros.

Le conseil communautaire prend acte du bilan.

OBJET Attribution de compensation 2018

Le Président propose, au conseil communautaire, de fixer le montant des attributions, à reverser à chaque commune, à l'identique des années précédentes, à savoir :

Chaon	14 337,39 €
Chaumont-sur-Tharonne	442 478,36 €
Lamotte-Beuvron	921 489,56 €
Nouan-le-Fuzelier	577 879,20 €
Souigny-en-Sologne	17 616,00 €
Vouzon	6 221,58 €
TOTAL	1 980 022,09 €

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité.

Le Président informe le conseil que la CLECT devra établir, prochainement, les modifications liées à la compétence GEMAPI.

OBJET	Subventions 2018
--------------	-------------------------

Le Président soumet, au conseil communautaire, le détail des subventions à attribuer pour l'exercice 2018, en section de fonctionnement :

	Montants
Ecole de musique	40 500 €
Office de Tourisme	71 000 €
CAL Nouan-le-Fuzelier	30 400 €
Foyer rural Chaumont-sur-Tharonne	2 230 €
Foyer rural Souvigny-en-Sologne	1 006 €
Football Cœur de Sologne	500 €
Nuits de Sologne	10 000 €

Subvention budget annexe des zones	42 000 €
---	----------

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le montant des subventions, ci-dessus, et autorise le Président à les mandater.

OBJET	Fiscalité - Taux d'imposition
--------------	--------------------------------------

Lors de la préparation budgétaire, la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale a été réaffirmée en commission des finances et à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Le Président propose donc, à l'assemblée, de reconduire les taux de 2017, à savoir :

→ cotisation foncière des entreprises	20,30 %
→ taux liés au transfert de fiscalité départementale	
- taxe d'habitation	9,49 %
- taxe foncière sur le non bâti	2,86 %
→ taxe d'enlèvement des ordures ménagères	12,80 %

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité.

OBJET	Budgets Primitifs 2018
--------------	-------------------------------

Le Président soumet, à l'approbation de l'assemblée, le Budget Primitif 2018.
Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Votes POUR.....	25
Votes CONTRE	0

OBJET	Budget Primitif 2018 - Budgets Annexes
--------------	---

Le Président soumet, à l'approbation de l'assemblée, le Budget Primitif 2018,
pour les budgets annexes des zones d'activités et du SPANC.
Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés.....	25
Votes POUR.....	25
Votes CONTRE	0

OBJET	Durée d'amortissement : subventions action économique
--------------	--

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer la durée
d'amortissement des subventions d'équipements, versées aux personnes de
droit privé, à 5 ans.